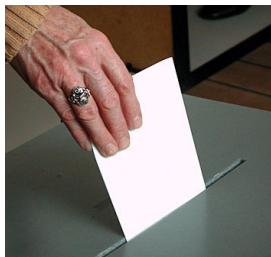


Écrit par Administrator

Mardi, 25 Octobre 2011 12:08 - Mis à jour Mercredi, 26 Octobre 2011 07:06



Comme le prévoit nos statuts nous révisons lors du dernier trimestre de chaque année la liste des men

En étant membre de l'association vous pouvez **voter aux assemblées générales, peser sur la vie de la paroisse et être éligible au Conseil Presbytéral**

, organe de gouvernement de notre Église. L'inscription est gratuite. Il n'y a pas de cotisation. Elle soumise à la validation du Conseil Presbytéral. Si vous n'êtes pas encore inscrit vous pouvez le faire

[ici](#)

(accès au formulaire).